

Section 6.—Bibliothèques

La Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale du Canada a été officiellement créée le 1^{er} janvier 1953 par la promulgation de la loi sur la Bibliothèque nationale (S.R.C. 1952, chap. 330). La Bibliothèque a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait de travaux préliminaires et de plans depuis 1950. La loi a établi un Conseil consultatif composé du bibliothécaire national, qui fait fonction de président, du bibliothécaire du Parlement et de douze membres désignés, dont au moins un représentant de chacune des dix provinces,

En 1961, bien que la Bibliothèque fût encore logée dans des locaux temporaires et que les achats fussent encore limités, son fonds comprenait environ 250,000 volumes et plus de 100,000 ouvrages microfilmés. Conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'auteur et aux règlements concernant le dépôt des livres, la Bibliothèque a reçu 5,855 ouvrages durant l'année terminée le 31 mars 1962, dont 3,097 intéressaient directement le Canada.

En 1961, *Canadiana*, répertoire mensuel des nouveaux livres et brochures intéressant le Canada, a mentionné plus de 11,000 publications d'ordre professionnel et général et publications officielles des gouvernements fédéral et provinciaux. Publié depuis 1950, *Canadiana* est cumulé tous les ans et l'on projette de dresser un index.

Le Catalogue collectif national mentionne près de 8 millions de volumes qui se trouvent dans plus de 175 bibliothèques gouvernementales, universitaires, publiques et spéciales dans toutes les provinces. Comme ces bibliothèques signalent régulièrement leurs nouvelles acquisitions, le Catalogue constitue une source de renseignements toujours à jour sur les ressources en livres du pays. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, on a demandé à la Division des ouvrages de référence de localiser 14,409 ouvrages et elle en a repéré 75 p. 100 dans des bibliothèques canadiennes. Environ le tiers des demandes visent des livres de science et de technologie et 80 p. 100, des livres publiés depuis 1925.

En plus de *Canadiana*, la Bibliothèque nationale publie *Canadiana Selections*, courte liste des plus importants livres publiés au pays l'année précédente, et elle imprime le cumul annuel du *Canadian Index to Periodicals and Documentary Films*.

Bibliothèques publiques.—Au Canada, les bibliothèques publiques sont organisées sous le régime des lois provinciales sur les bibliothèques publiques et sont administrées et régies par des conseils municipaux et régionaux. En 1961, on comptait 825 bibliothèques publiques desservant les cités, villes et villages, et 50 réseaux de bibliothèques publiques régionales et provinciales. Le stock complet des bibliothèques publiques canadiennes était de près de 15,500,000 volumes, soit un peu plus d'un volume par personne desservie et un peu moins d'un volume par habitant. Le nombre de prêts a dépassé les 60 millions, soit environ quatre volumes par personne. Environ la moitié de ces prêts sont allés à des garçons et filles de 5 à 14 ans.

En plus de prêter des volumes, revues et brochures, les grandes bibliothèques ont des collections que l'on peut consulter sur place, ainsi que des matières audio-visuelles (films, bandes d'images et enregistrements sonores) qu'elles prêtent ou qu'elles mettent à la disposition des intéressés sur place. D'autres services spéciaux comprennent les bibliobus desservant les écoles et autres dépôts communautaires; la présentation de récits, de pièces de théâtre et autres initiatives à l'intention des jeunes lecteurs; l'animation de cercles et de groupes et programmes éducatifs pour les adultes, enfin des services s'adressant aux hôpitaux, aux maisons de correction et aux camps.

En 1961, environ 85 p. 100 du soutien financier des bibliothèques publiques provenait des sources locales et les subventions provinciales garantissaient le reste. Les frais courant de gestion de toutes les bibliothèques publiques ont équivalu en 1961 à \$1.06 par personne.